



## Recommandations au sujet de la recherche de sépultures non-marquées associées aux anciens pensionnats indiens

L'Association canadienne d'archéologie (présidente, Dr. Lisa Hodgetts) a formé un groupe de travail sur les sépultures non-marquées (présidente du comité, Dr. Kisha Supernant, métisse). Nous avons publié des lignes directrices préliminaires de nature technique pour les communautés sur le site web de l'ACA ([Ressources pour les communautés autochtones qui envisagent rechercher des sépultures non-marquées | Canadian Archaeological Association / Association canadienne d'archéologie \(canadianarchaeology.com\)](https://canadianarchaeology.com)). Nous planifions continuer à développer des recommandations, incluant de l'information technique sur l'utilisation des méthodes de télédétection pour la localisation de sépultures.

Ce document peut être utilisé pour guider le développement d'un plan de travail centré sur l'utilisation de méthodes de télédétection afin de localiser des sépultures non-marquées associées aux anciens pensionnats indiens et autres institutions. Il contient des recommandations sur la télédétection, incluant le radar pénétrant (aussi connu sous le nom de géoradar). Ce document n'est pas un modèle pour des produits livrables ou des coûts, mais sert plutôt de guide présentant une série d'étapes. Nous recommandons que des guides plus approfondis soient développés pour chaque étape de la recherche de sépultures non-marquées des anciens pensionnats indiens. Toute recherche d'enfants disparus dans le contexte des pensionnats indiens devrait d'abord commencer avec le rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) du Canada, plus particulièrement avec le volume 4 du rapport ainsi que les appels à l'action 71 à 76.

Nous présentons ici quelques éléments clés de la recherche de sépultures non-marquées d'enfants :

- Tout travail visant à localiser des enfants autochtones disparus doit être menée par des communautés autochtones. Les communautés autochtones doivent être appuyées dans le développement de leur capacité à mener ce travail elles-mêmes sans avoir à dépendre d'experts venant de l'extérieur.
- La télédétection n'est pas nécessaire afin de prouver l'existence de sépultures non-marquées d'enfants au Canada, ni autour d'anciens pensionnats indiens en particulier. Les méthodes de télédétection peuvent parfois être utilisées afin de localiser l'emplacement spécifique de ces sépultures non-marquées. La télédétection ne permettra toutefois pas la localisation de tous les enfants décédés ou disparus dans le contexte des pensionnats indiens.

- La télédétection ne devrait pas être la première étape de tout travail cherchant à localiser des enfants disparus. Plusieurs étapes doivent précéder ce travail et chacune d'entre elles nécessite des compétences particulières. Il est improbable qu'une seule personne ou qu'un seul groupe ait les capacités de réaliser tout ce travail par eux-mêmes.
- Il est impossible de démontrer hors de tout doute la présence ou l'absence de sépultures à l'aide de méthodes de télédétection. Ces méthodes fournissent un intervalle de confiance sur la présence de sépultures selon le contexte. La majorité du travail de localisation de sépultures ayant pris place par le passé a été réalisé dans des contextes formels de cimetières. Toutefois, la localisation de sépultures non-marquées d'enfants peut être compliquée par la variabilité dans les types d'enterrements ainsi que leurs petites dimensions. Les méthodes de télédétection doivent être raffinées afin d'améliorer les résultats de leur application dans des contextes de sépultures moins formelles. Le groupe de travail de l'ACA est en train de développer des ressources techniques à ce sujet.

## Étapes recommandées

Nous présentons ici une série d'étapes que nous recommandons aux communautés souhaitant utiliser les méthodes de télédétection dans la recherche de sépultures non-marquées d'enfants disparus. Les communautés peuvent choisir d'omettre n'importe quelle étape et leur ordre de réalisation peut varier. Par exemple, le travail de commémoration peut être entrepris à n'importe quel moment. La décision d'entreprendre chaque étape doit être prise par les communautés autochtones impliquées. Ce document n'a pas comme but de remplacer les contrats et/ou les ententes comprenant des produits livrables, les coûts, un plan de recherche, des formations ainsi que des ententes en matière de données.

### 1. Travail communautaire

Les efforts de localisation d'enfants disparus doivent être menés par les Autochtones et doivent se soumettre aux permissions et protocoles des communautés autochtones.

Nous avons identifié les considérations suivantes :

- La recherche doit adhérer aux permissions, présentations, cérémonies et protocoles. La CVR recommande que les communautés ayant été les plus affectées par un pensionnat indien en particulier mènent le travail et que toutes les communautés ayant perdu des enfants dans le pensionnat en question soient impliquées dans le processus de décision.
- Il est important que les membres de la communauté soient formés afin de comprendre les méthodes de télédétection. Il se peut que certaines communautés veuillent développer des formations pour que certains de leurs membres soient capables mener des sondages de télédétection.
- Il est nécessaire de former les membres des équipes de recherche aux protocoles des communautés.
- Des accords en matière de données et des principes de gestion des données doivent être établis avec tous les partis impliqués.
- Des contrats ou ententes détaillant le plan et l'étendue du travail doivent être mis en place de manière individuelle avec toutes les communautés impliquées.

Ces contrats ou ententes doivent être développés avec, disséminés et acceptés par les leaders autochtones et survivants de la communauté. Ces contrats ou ententes devraient respecter [les principes de PCAP](#).

## **2. Appuis pour le bien-être des survivants**

Les efforts de localisation d'enfants disparus sont susceptibles de retraumatiser les survivants des pensionnats indiens, leurs familles et leurs communautés. Il est nécessaire de mettre en place les ressources nécessaires avant le début de ce genre de travail.

- De l'appui en matière de spiritualité, de santé mentale, émotionnelle et physique doivent être mis en place.
- Des pratiques cérémonielles/de guérison communautaires doivent être reconnues et financées.
- Du support sera probablement nécessaire pour les communautés et les équipes de recherches avant, pendant et après les travaux.

## **3. Recherche dans les archives**

Une quantité considérable d'information sur la localisation des enfants disparus existe dans les archives, incluant celles détenues par les communautés, le CNVR ainsi que par les gouvernements et les églises. Nous encourageons les communautés à chercher des informations auprès de toutes les organisations pertinentes. Il est important que les organisations n'ayant pas encore rendu disponibles des informations pertinentes aux communautés cherchant à retrouver leurs enfants disparus le fassent immédiatement. La recherche en archive est un processus complexe. Le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) est en train de développer un guide plus détaillé visant à appuyer ce genre de travail.

- La collection et l'analyse de documents d'archives, incluant les dossiers scolaires.
- La collection de plans de bâtiments et de cartes.
- La mise sur pied d'archives sécuritaires et accessibles qui suivent [les principes de PCAP](#).
- L'implantation de stratégies d'entreposage à long terme des données d'archives et de toutes nouvelles données produites dans le cadre des recherches.

## **4. Les connaissances des communautés/des survivants**

Les survivants possèdent des connaissances sur la localisation des enfants disparus. La remémoration de ces informations peut être profondément traumatisante. Advenant que des survivants souhaitent partager leurs connaissances, il est important que tous les appuis nécessaires ainsi que des protocoles d'enregistrement, tels que ceux développés par la CVR, soient mis en place.

- Identification de l'emplacement des enfants disparus à l'aide des témoignages de survivants
- Fournir aux survivants et à leurs familles l'appui nécessaire.
- Développer et mettre en place les protocoles d'enregistrement pertinents.

## **5. Développement de bases de données spatiales/locales**

Le processus de localisation des enfants disparus inclut notamment la compilation et l'analyse de données spatiales. Il est important de développer un système formel et sécuritaire d'archive et d'analyse de données quantitatives (par exemple, des documents et des cartes) et qualitatives (par exemple, des témoignages de survivants). Ce genre de travail est souvent fait à l'aide d'une plateforme de système d'information géographique (SIG).

- Développement d'une plateforme d'archive et d'analyse pertinente et appropriée, par exemple un SIG.
- Compilation de données d'archives et des connaissances des survivants dans un cadre spatial.
- Évaluation de paysages susceptibles de contenir des sépultures d'enfants disparus.

## **6. Cartographie**

L'analyse des paysages dans lesquels les enfants disparus sont potentiellement enterrés est un processus complexe. Puisque l'apparence de beaucoup d'endroits a changé à travers le temps, il est nécessaire de collecter des informations sur l'histoire de l'occupation, la géologie et l'aménagement du territoire.

- Documentation des conditions géologiques pouvant influencer l'emplacement des enfants disparus ainsi que le travail de télédétection.
- Documentation des modifications du paysage (par exemple, construction, fouilles archéologiques) ayant pris place dans le passé.
- Création d'une carte topographique de base de l'environnement du pensionnat. Nous recommandons l'utilisation de LiDAR monté sur un drone pour la création d'un modèle altimétrique numérique (DEM – Digital Elevation Model) du paysage actuel. Le relief du contour des sépultures peut parfois être visible sur des DEM de haute qualité.
- Visite du site à pied par l'équipe de recherche au complet, incluant les survivant s'ils le souhaitent, afin d'approcher le territoire de manière respectueuse, se familiariser avec l'environnement ainsi que l'organisation spatiale des anciens bâtiments et autres structures et travailler avec les communautés afin de sélectionner les endroits qui seront étudiés en priorité.
- Préparation du terrain en vue du travail de localisation. Élimination des obstacles et défrichage tout en faisant attention à de potentiels marqueurs de sépultures pouvant être cachés par la végétation.

## **7. Télédétection sur le terrain**

Le radar pénétrant (ou géoradar) est une méthode éprouvée et fiable pouvant servir à l'identification de sépultures dans des contextes de cimetières. D'autres méthodes incluent les outils de résonance magnétique et électrique, bien que celles-ci ont été utilisées moins souvent dans ces contextes. La télédétection a souvent lieu en deux étapes : 1) prospection (évaluation initiale de la zone afin d'identifier les endroits présentant un potentiel intéressant) et 2) la recherche (étude détaillée des zones à fort potentiel, souvent à l'aide de grilles rectangulaires). Les protocoles cérémoniels locaux doivent être respectés lors de toutes recherches.

- Méthodes d'exploration du sous-sol
  - Le radar pénétrant (ou géoradar) utilise des ondes électromagnétiques (radar) réfléchies ou réfractées afin de cartographier les sédiments

souterrains et les objets enterrés. Le radar pénétrant permet l'identification de patrons en se basant sur leur taille, forme et leur profondeur.

Lorsqu'utilisé en contexte funéraire, le radar pénétrant sert souvent à identifier la fosse de la sépulture plutôt que son contenu.

- Les techniques magnétiques permettent l'identification d'objets possédant une signature magnétique, par exemple des objets ayant été chauffés, des objets en métal, les changements dans la composition de la fosse, des pierres tombales et d'autres pratiques funéraires. La profondeur est difficile à évaluer à l'aide de ces méthodes.
- La résistivité peut également être utilisée afin d'identifier la taille et la profondeur de sépultures potentielles en se basant sur le patron et l'intensité des signaux électriques passant dans le sol.
- Chaque méthode fait appel à différents types d'informations géophysiques, utilise différentes formes de collection de données et s'appuie sur des paramètres établis de collection et d'enregistrement des données.
- Chaque méthode nécessite de l'analyse post-terrain afin de permettre l'identification de signaux irréguliers.
- Afin d'être capable d'associer ces signaux irréguliers à une cause particulière (par exemple, une sépulture), il est nécessaire de se référer à des modèles interprétatifs établis, basés sur les résultats de recherches antérieures. De tels outils interprétatifs existent pour des contextes funéraires formels et sont en développement pour les contextes informels, tels que des sépultures clandestines.
- L'utilisation de plusieurs méthodes de télédétection sur le même site, la comparaison de leur résultats respectifs et la comparaison de ces résultats à des données additionnelles localisées dans une archive spatiale (par exemple, SIG) peut mener à des résultats plus complets.

## **8. Communication des résultats**

La communication des résultats de travaux de télédétection prend habituellement la forme de la présentation d'un rapport écrit aux communautés. Étant donné la nature complexe du travail de localisation des enfants disparus, nous suggérons d'être prudents lors de la présentation des résultats préliminaires de recherches utilisant des méthodes de télédétection.

- Un rapport final devrait être remis à la fin de tout travail de terrain sur un site spécifique. Les rapports devraient inclure un résumé du travail préparatoire, les informations connues avant le début du travail, les objectifs et la conception de la recherche, les paramètres de collection des données, une évaluation de toutes les caractéristiques pertinentes du paysage, la logique interprétative utilisée, une taxonomie des anomalies relevés, une échelle de confiance ainsi qu'un inventaire complet des signaux irréguliers détectés. Les rapports devraient inclure une carte localisant les anomalies relevées : il est toutefois possible que les communautés souhaitent la garder confidentielle. Les rapports devraient être écrits de manière claire en utilisant un langage accessible.
- La communication des résultats devrait inclure une présentation des conclusions du rapport à la communauté, dans un langage clair et accessible.

## **9. Commémoration**

Des activités de commémoration appropriés, telles que définies dans le rapport final de la CVR et telles que souhaitées par les communautés impliquées, devraient avoir lieu dans les endroits où reposent les enfants autochtones décédés dans les pensionnats indiens du Canada.

### ***Étape additionnelle optionnelle***

## **10. Fouilles et travaux médico-légaux**

Certaines communautés pourraient vouloir confirmer l'identification de sépultures en fouillant les zones identifiées. D'autres pourraient également vouloir exhumer les enfants disparus afin de les identifier et les réinhumer de manière appropriée. D'autres communautés pourraient vouloir ne pas vouloir entreprendre de tels travaux. La fouille et/ou l'exhumation de sépultures potentielles peut être un processus difficile. Les enfants de chaque pensionnat ont été enlevés à plusieurs communautés différentes et il est possible que toutes les communautés impliquées n'aient pas la même opinion sur la manière de procéder. Il n'est pas possible de déterminer l'identité d'un individu dans une sépulture non-marquée sans analyses approfondies (par exemple, l'analyse d'ADN) et donc impossible de savoir à quelle communauté il/elle appartenait.

Par ailleurs, la fouille et la récupération de restes humains doit être soumise aux lois et règlements en trait au patrimoine et au travail médico-légal propres à chaque provinces et territoires. Dans la plupart des cas, il est obligatoire de faire appel à un anthropologue médico-légal (un anthropologue avec une formation spécialisée). Les travaux anthropologiques médico-légaux et l'analyse de restes humains sont très complexes. L'Association canadienne d'anthropologie physique (ACAP) est en train de développer un guide de ressources servant à expliquer ce que l'analyse de restes humains peut amener.

Voici quelques options pour les communautés :

- Il peut être possible de confirmer la présence de sépultures non-marquées identifiées lors de travaux de télédétection en fouillant la surface du sol (et non les restes humains). L'individu enterré n'est pas visible ni sorti de terre, le sédiment retiré est remis sur la zone fouillée une fois l'existence de la sépulture confirmée et identifiée sur une carte.
- Exhumation des individus afin de permettre une analyse médico-légale. Ce genre de travail peut être lié à des enquêtes criminelles et doit se soumettre aux lois et règlements provinciaux/territoriaux.
- Si les individus peuvent être identifiés (à l'aide de pierres tombales ou d'analyse ADN), il peut être possible de retourner les enfants disparus à leur communauté pour qu'ils y soient réinhumés de manière appropriée.